

**Avenant à la convention entre l'Association
"Réagir France-Roumanie" et le Département**

Rapport n° CP/2011/529

Service gestionnaire :

Service de protection de l'enfance

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la prolongation de la convention de fonctionnement liant le département et l'association Réagir France Roumanie

Suite à l'avis favorable du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) du 20 septembre 2006 et conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 portant autorisation à l'association Réagir France-Roumanie d'un accueil sous forme de séjours de rupture à l'étranger pour mineurs et majeurs de moins de 21 ans, l'association a ouvert une structure expérimentale organisée sous forme de séjour de rupture à Ocland en Roumanie. Le siège social de l'association se situe 1 place Henri WILL à Strasbourg. La mission du séjour de rupture consiste à prendre en charge de manière temporaire des jeunes désocialisés pour lesquels les établissements classiques d'accueil ont atteint leurs limites. Par les modalités d'accueil mises en œuvre, cette structure contribue depuis 5 ans à la diversification de l'offre de places en proposant pour ces jeunes une prise en charge adaptée. De ce fait la structure répond à l'un des objectifs du plan enfance : « Adapter l'offre d'hébergement ».

Par délibération du 29 février 2008, la commission permanente du Conseil Général a approuvé la reconduction pour la période 2008/2011 de la convention de fonctionnement conclue le 16 octobre 2006.

La demande de renouvellement de la convention, adressée par l'association Réagir France-Roumanie en date du 20 juillet 2010 au Président du Conseil Général, vise à la pérennisation de l'activité de l'association au-delà du 16 octobre 2011.

I Bilan de fonctionnement de la structure

Depuis février 2008 l'association Réagir France-Roumanie a poursuivi son activité d'accueil à raison de deux sessions de 5 mois chaque année soit 5 sessions. Le séjour de rupture à OCLAND a donc accueilli 20 jeunes âgés de 13 à 17 ans confiés au Président du Conseil Général. Une visite annuelle du Service de Protection de l'Enfance sur place permet de faire un bilan relatif à la qualité de la prise en charge, à l'intégration du lieu de vie et des jeunes dans le village et de mesurer les évolutions de la structure. La dernière visite a eu lieu du 22 au 25 mars 2011.

A l'issue de chaque session, des bilans systématiques sont réalisés pour chaque jeune avec leur référent du Service de Protection de l'Enfance. Aussi tous les jeunes ont effectué intégralement leur séjour en Roumanie malgré la longue durée de séjour hors de leur milieu familial ou social habituel. Les liens avec les détenteurs de l'autorité parentale sont maintenus durant le séjour. La distance a permis une mise en question de leur situation et a favorisé l'émergence de projets d'insertion scolaire, professionnelle ou sociale.

La prise en charge individualisée proposée par l'équipe éducative, a favorisé un nouveau positionnement des jeunes vis-à-vis des adultes. Elle a permis de mettre en œuvre le projet du jeune sur la base de l'expérience vécue en Roumanie au travers des relations

de confiance construites avec les adultes, de sa participation à la vie du village, et de son engagement dans des expériences de découverte des métiers.

Il ressort des 5 sessions que pour 17 jeunes sur les 20 accueillis, le travail éducatif sur leur projet personnel a pu être poursuivi dès leur retour en France sur la base des acquis obtenus au cours du séjour.

La présence et les liens réguliers des responsables de l'association auprès du directeur et des salariés constituent une garantie pour l'encadrement des jeunes. De plus, la mise en place d'une supervision par une psychologue, l'engagement des éducateurs locaux dans une formation à la langue française et à la fonction éducative apportent un surcroit de qualité dans la prise en charge. Les contacts réguliers avec les autorités de la commune d'Ocland participent également à garantir le bon déroulement du séjour.

Le budget annuel est de 163 443 €. Le prix de journée fixé à 129.48 € n'a pas subi d'évolution depuis l'ouverture du lieu d'accueil.

II Modifications proposées par voie d'avenant

Au regard de l'activité exercée par la structure depuis cinq années et des évolutions qualitatives apportées à l'encadrement des jeunes et à l'organisme gestionnaire, il est proposé une prolongation de la convention du 16 octobre 2006 passée entre l'association Réagir France-Roumanie et le Département du Bas-Rhin jusqu'en décembre 2012.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *Approuve la prolongation de la convention*
- *Approuve l'avenant à la convention liant le département du Bas-Rhin et l'association Réagir France Roumanie du 16 octobre 2006 portant prolongation de l'activité de la structure expérimentale jusqu'au 31 décembre 2012.*

Elle autorise le Président du Conseil Général du Bas-Rhin à signer l'avenant à la convention.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL